

Commune de NEUVIC

Location/gérance de la base de loisirs En la forme d'un bail commercial précaire en application des dispositions de l'article L 145-5 du code du commerce

La commune de Neuvic, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département Dordogne, dont l'adresse est à NEUVIC (24190), 8 avenue Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 212403091, dispose de la compétence tourisme

I - Préambule

La commune de Neuvic est propriétaire d'une base de loisirs dont elle souhaite confier la gestion sur une courte durée compte tenu du caractère saisonnier des équipements qui la composent.

II - La base de loisirs :

2.1- contexte juridique

La base de loisirs se situe le domaine privé de la commune de Neuvic

2.2 – situation géographique et touristique – désignation du bien

La base de loisirs est située sur la rive gauche de la rivière Isle sur la commune de Neuvic, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AL	210	Le Camping	00 ha 24 a 63 ca
AL	208	Le Camping	00 ha 76 a 37 ca

Total surface : 01 ha 01 a 00 ca

Cet espace de loisirs idéalement situé au bord de l'Isle permet la pratique de nombreuses activités de loisirs terrestres et nautiques : il est traversé par la Vélo Route Voie Verte de la vallée de l'Isle.

Il comprend :

- un local implanté sur un niveau équipé d'un sanitaire, d'une superficie au sol de 45 m², desservi par les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement collectif.
- des équipements de loisirs, 5 bateaux électriques et les matériels nécessaires à leur fonctionnement, 1 tyrolienne, 1 une araignée, 1 trampoline, 1 minigolf, 2 pédalos, un bac de traversée de rivière.

III – Destination des lieux loués

Les locaux et espaces qui seront mis à disposition devront exclusivement être consacrés à l'activité de loisirs : exploitation d'un snack-bar - ventes à emporter et des équipements de loisirs tels que précisés dans la désignation du bien.

Les lieux mis à disposition ne pourront d'aucune façon être affectés à une destination autre que ces activités de loisirs.

IV – Caractéristiques particulières de cette mise à dispositions

4.1– type de location

La commune loue en la forme d'un bail commercial précaire en application des dispositions de l'article L 145-5 du code du commerce

Ce bail n'ouvre pas droit au bénéfice du statut des baux commerciaux,

4.2– durée

Le bail est consenti pour une durée de 3 mois, du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024.

4.3– conditions particulières

Une exigence d'ouverture minimale :

- Juin, septembre, les samedis et dimanches, l'après midi
- Juillet et Août, tous les jours, l'après-midi, (sauf en cas de fortes pluies)

L'organisation d'animations en journée et soirée autour du snack est possible.

Aussi, la capacité des candidats à proposer des animations et à dynamiser la base de loisirs, dans la mesure du raisonnable et dans le respect des lois, sera appréciée dans l'analyse des offres.

4.4– montant de cette mise à disposition

Les candidats devront proposer un montant de location, en adéquation à leur prévisionnel d'activité. Le montant de location proposé sera un des critères de sélection des offres.

V – Dossier de candidature et condition d'analyse des offres

5.1– dossier de candidature

Les candidats intéressés par la présente offre de location/gérance devront transmettre leur proposition **avant vendredi 24 mai 2024 à 12h00**, par mail ou par courrier à l'attention de :

Madame le Maire de Neuvic
8 avenue Général de Gaulle – 24190 Neuvic
mairie@mairie-neuvic.fr

Cette proposition devra comprendre :

- une lettre de motivation et un Curriculum Vitae,
- un dossier de présentation dans lequel devra figurer le projet professionnel, les compétences, les diplômes et l'expérience liés à l'exploitation de ce type d'établissement,
- un prévisionnel d'activité,
- une offre de prix concernant le loyer mensuel.

5.2– Condition d'analyse des Offres

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- 70 % pour la qualité du dossier de présentation, le projet professionnel, les compétences, les diplômes, l'expérience dans un domaine similaire et le prévisionnel d'activité
- 30 % concernant l'offre de prix